

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

57ème ANNÉE - NUMÉRO 815

06 JUIN 2003 - 150 Francs CFA

RENTRÉE PARLEMENTAIRE : LA MORALISATION AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS...



(Lire nos informations à la page 6)

BÉNIN : UN COLLOQUE INTERNATIONAL POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT

STABILITÉ POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT : APPORT DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE



"Le chant d'oiseau", centre de recherche et de formation de l'institut des artisans de justice et de paix (I.A.J.P.) a abrité les 13, 14 et 15 mai 2003, à Cotonou, un colloque international sur le thème: "Stabilité politique et développement: apport de la doctrine sociale de l'Église". Organisé par l'I.A.J.P.

(Lire la suite à la page 7)

A L'ÉCOUTE DU PAPE

ALIMENTATION, LOGEMENT, TRAVAIL, DÉVELOPPEMENT ET JUSTICE DOIVENT ÊTRE LES OBJECTIFS DE LA MONDIALISATION

(...) En effet, les processus à travers lesquels les capitaux, les biens, les informations, les technologies et les connaissances sont aujourd'hui échangés et circulent dans le monde entier, créent souvent les mécanismes traditionnels de contrôle et de régulation mis en œuvre par les gouvernements nationaux et les agences internationales. Les intérêts particuliers et les demandes du marché prévalent souvent sur la préoccupation pour le bien commun. Cela tend à laisser les membres les plus faibles de la société sans une protection adaptée et peut obliger des populations et des cultures entières à une dure lutte pour survivre.

En outre, il est préoccupant d'assister à une mondialisation qui agrave les conditions des plus démunis, qui ne contribue pas de façon suffisante à résoudre les situations de faim, de pauvreté et d'iné-

galité sociale, qui ne protège pas le milieu naturel. Ces aspects de la mondialisation peuvent susciter des réactions extrêmes, conduisant à un nationalisme excessif, au fanatisme religieux, voire à des actes de terrorisme.

Tout cela est bien loin du concept d'une mondialisation éthiquement responsable, capable de traiter tous les peuples comme des interlocuteurs égaux et non comme des instruments passifs. C'est pourquoi il ne peut y avoir de doute sur le besoin de lignes directrices qui placent, avec fermeté, la mondialisation au service du développement



humain authentique — le développement de chaque personne et de toute la personne — dans le plein respect des droits et de la dignité de chacun.

Il apparaît donc évident que le problème n'est pas la mondialisation en soi. Les difficultés naissent plutôt du manque de mécanismes efficaces pour lui imprimer une juste direction.

La mondialisation doit être insérée dans le contexte plus vaste d'un programme politique et économique, qui vise au progrès authentique de l'humanité tout entière. De cette façon, elle servira toute la famille

humaine, en n'apportant plus seulement ses bienfaits à quelques privilégiés, mais en promouvant le bien commun de tous. Ainsi, le véritable succès de la mondialisation se mesurera à l'ampleur de sa capacité de permettre à chaque personne de jouir des biens fondamentaux que sont l'alimentation et le logement, l'éducation et le travail, la paix et le progrès social, le développement économique et la justice. Il n'est pas possible d'atteindre cet objectif en l'absence d'orientations données par la Communauté internationale et d'une réglementation adaptée, émanant des institutions politiques du monde entier.

En effet, dans mon Message pour la Journée mondiale de la Paix 2003, j'ai observé que le temps est venu « où tous doivent collaborer à la constitution d'une

(Lire la suite à la page 10)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

CENTRE « LAURA VICUÑA » DE ZOGBO : UNE ÉCOLE QUI PRÉPARE À LA VIE

Qui sont-ils, les artisans de ces petites merveilles présentées dans les stands d'exposition ? Une centaine d'adolescents, élèves du Centre de formation polyvalente Laura Vicuna de Zogbo à Cotonou. Avec la direction du Centre et leurs enseignants, ils ont organisé, samedi 24 mai 2003, une journée « portes ouvertes ». Cela valait bien le déplacement, nous a confié le directeur national du tourisme et de l'hôtellerie, M. Paul Akoha. Ce Centre qui est une œuvre d'Église est en train de réaliser un travail remarquable à encourager a-t-il précisé. Le Bénin, selon lui, aurait accompli de plus grands progrès dans ce domaine si depuis une décennie, il y avait eu davantage d'établissements de ce genre.

Mais, c'est surtout l'allocution prononcée en la circonstance par la directrice du Centre,



Des élèves formés pour être de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens.

rable de la mission caritative de ses fondatrices : les Filles de Marie Auxiliatrice ou Salesiennes de Don Bosco. Cette Communauté religieuse qui est présente au Bénin depuis 1992 œuvre au service des jeunes, particulièrement des jeunes filles défavorisées à travers deux activités essentielles : le Foyer d'accueil des filles victimes du trafic et de la maltraitance, et le Centre de formation professionnelle. Ce dernier, de 1992 à ce jour, a connu une grande évolution. Le Centre a démarré avec une filière unique : la couture.

Quatre ans après, face aux nouveaux besoins de formation technique et professionnelle adéquate débouchant sur le marché du travail, la décision fut prise d'ouvrir les filières suivantes : secrétariat,

aide-comptable et restauration. Le Centre de formation polyvalente Laura Vicuna qui deviendra bientôt École technique et professionnelle Laura Vicuna, constitue, a dit la directrice, le lieu privilégié de la concrétisation de la finalité éducative salesienne, celle de former de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens.

« Notre action éducative demeurerait quasi stérile, incomplète sans cette dimension religieuse chrétienne. Car tout cela ne fait que contribuer au salut du jeune dans le Christ ». Une telle éducation constitue à n'en point douter, une tâche ardue nécessitant d'énormes investissements.

Aussi, la directrice a-t-elle lancé un appel fort aux autorités politi-



Sœur Dieudonné Jean Louis, qui nous aura placés au cœur des activités et de l'organisation du Centre, de ses ambitions et perspectives.

Après avoir remercié l'assistance d'avoir répondu à son invitation, la directrice a souligné le sens de ce geste. « C'est, a-t-elle dit, le signe que vous valorisez les efforts qui se font dans ce pays afin de promouvoir la jeunesse béninoise en la dotant d'outils nécessaires pour devenir d'authentiques artisans dans la construction de leur société et de l'Église ».

À l'évidence, l'historique du Centre « Laura Vicuna » est insépa-

ques et religieuses et à tous les hommes de bonne volonté « en vue de pourvoir aux énormes charges d'une École technique moderne comme nous la rêvons ».

Au sortir de l'exposition, un visiteur, homme de métier témoigne qu'à son avis, le Centre Laura Vicuna n'est pas assez connu dans le milieu de la jeunesse, encore moins du public. La journée « portes ouvertes » à laquelle nous venons d'assister a-t-il ajouté, est un pas nécessaire qui doit être suivi d'autres actions similaires de promotion vigoureuse de cette structure. La jeunesse en a besoin, dit-il encore, non sans souligner que le sérieux qui caractérise le travail d'encadrement des élèves constitue un atout majeur pour le Centre. C'est en ces termes que M. Wadagni Koti, gérant de la pâtisserie « La Gastro » a donné ses impressions. Il est partenaire du Centre dont il accueille les élèves pour des stages pratiques d'une durée d'un mois.

E. Dégla

EXPOSITION-VENTE DE PRODUITS DU CENTRE

Des produits de la vie quotidienne. Ils sont exposés par filière de formation et repartis dans différentes salles. Vous pouvez ainsi commencer votre visite par la section « Coûteau ». Ici, des habits pour adultes, enfants et des layettes. Ils n'ont rien à envier du « prêt-à-porter ».

Continuant le tour des stands, vous pouvez à présent méditer des messages et pensées dédiées aux mamans. Avec photos scannées. De quoi donc vous mettre déjà dans l'ambiance joyeuse de la Fête des mères. Ces travaux réalisés à l'ordinateur sont l'œuvre de jeunes apprenants en secrétariat. Et si vous aimez les produits de pâtisserie, vous pouvez dans une salle voisine, vous plonger dans l'univers parfumé des gâteaux de toutes sortes : simples ou décorés. Enfin, un menu alléchant vous attend à la section « restauration » pour mettre terme à votre visite, en beauté.



Visite d'un stand d'exposition (sur notre photo : le président de la Cour Constitutionnelle Mme Conceptia Denis Ouinsou).

DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS

ATACORA - DONGA

L'ARTISANAT MINIER EN VOIE DE RÉGLEMENTATION AU BENIN

Une séance d'information sur le projet de décret portant réglementation de l'artisanat minier en République du Bénin s'est tenue mercredi 21 mai 2003 dans la salle de conférence de la préfecture à Natitingou. Cette rencontre a été dirigée par une délégation du ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique.

Cette séance d'information présidée par le directeur départemental des mines, M. Boni Tabota représentant le préfet, a regroupé quelques membres du conseil consultatif départemental et surtout des artisans.

Pour le chef de la délégation ministérielle, M. Michodjehoun Vincent, il s'agit d'informer les populations de la signature prochaine de décret portant réglementation de l'artisanat minier chez nous. Il a aussi l'occasion pour recueillir auprès des participants, leurs préoccupations, et contributions qui selon lui, pourront être prises en compte lors de l'élaboration des textes d'application.

La même séance a été organisée à Parakou le lendemain.

Ici, M. Chabi Sanrigui, 2^{me} adjoint au maire de Parakou, a relevé les insuffisances du décret relatives à l'appréciation, avis et l'autorisation d'exploitation artisanale (SEA) délivrée par le ministre chargé des mines. Ainsi, les articles 6, 8, 9, 10, 11 et 13 ont été amendés pour la prise en compte du rôle de l'administration locale qui a le droit des domaines miniers.

La poémique des grosses sociétés minières, la crainte en matière de financer, les conflits entre services publics, les problèmes de débouchés, les avantages de l'AFA et le statut actuel des exploitants miniers ont été autres, les préoccupations des acteurs du secteur.

ATLANTIQUE - LITTORAL

FUTURE STATION BALNÉAIRE : QUEL SORT POUR LES POPULATIONS RIVERAINES ?

Quel sort sera réservé aux présumés propriétaires terriens riverains de la zone d'aménagement touristique sur la route des pêches? Car inquiétudes et appréhensions se font déjà jour au niveau des intéressés.

Conscient de cette situation, le ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, M. Amos Élegba a procédé, mardi 27 mai dernier à la préfecture de Cotonou à l'installation du comité départemental de sensibilisation sur les conséquences inévitables de la création de la future station balnéaire.

Le comité présidé par le préfet de l'Atlantique et du Littoral M. Barnabé Dassigli a pour mission principale: œuvrer à l'obtention de l'adhésion des populations des localités concernées dans le cadre de la réalisation du projet.

La zone identifiée s'étend sur 48 km entre l'aéroport de Cadjehoun jusqu'au village Dégoune dans la commune de Ouidah.

La zone retenue épargne la plage sur une largeur de 4 km.

Elle accueillera les infrastructures touristiques pour faciliter l'essor du tourisme béninois.

La station balnéaire traverse les communes de Cotonou, d'Abomey-Calavi et de Ouidah, intégrant les populations riveraines qui sont en majorité des pêcheurs. À travers ce projet, le Bénin à l'ambition, selon M. Amos Élegba de porter à 300.000 d'ici à 10 ans contre 170.000 en 2003, le nombre de touristes en direction du Bénin, par ailleurs, la capacité d'hébergement au Bénin sera portée à 3.500 chambres contre 1.500 en 2002.

Signalons que les ressources touristiques du pays se chiffrent actuellement à 25 milliards de FCFA, soit 2% du PIB.

BORGOU-ALIBORI

L'HÔPITAL DE PARAKOU SUR RÉSEAU INFORMATIQUE

Le centre hospitalier départemental (CHD) du Borgou dispose désormais d'un précieux outil pour améliorer ses prestations. En effet, le système intégré de gestion informatisé de cet établissement hospitalier a été officiellement mis en service mardi 27 mai dernier. La cérémonie s'est déroulée en présence du directeur de l'Hôpital, M. Adrien Lokosso et la directrice-residente du service de coopération suisse au Bénin, Mme Ursula Funk.

Ce système de gestion informatisé permettra désormais d'améliorer les prestations hospitalières, la gestion des médicaments, des fournitures, l'approvisionnement ainsi que la gestion de la comptabilité du centre. Le système fonctionne en réseau.

Financé par la coopération suisse pour un montant de 8,5 millions, ce système de gestion informatisé s'inscrit dans le cadre du programme socio-sanitaire (PSS) conforme à l'idée de la coopération suisse consistant à améliorer l'état de santé des populations notamment, les groupes les plus touchés et les plus pauvres.

Selon le directeur du CHD/Borgou, les usagers tireront grand profit de ce système. Lorsque au guichet, l'usager présente son ordonnance à la caisse et que les produits sont disponibles à la pharmacie, elle lui délivre la quittance et l'usager va à la pharmacie pour se faire servir, a expliqué M. Lokosso, soulignant que les plaintes de rançonnement disparaîtront avec le système.

Mme Ursula Funk a, pour sa part, mis l'accent sur la nécessité d'entretenir et de développer ce précieux outil devant permettre d'améliorer les prestations du CHD/Borgou. Elle en appelle à la conscience du personnel de santé de l'hôpital de Parakou pour un service de qualité.

LA CROIX DU BENIN

Rédaction et Abonnement
"LA CROIX DU BENIN"
R.P. 105 - Tél. (229) 52-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAPKO

Dépôt légal n° 962
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement à Nominé 5000 à 8000 FCFA (750 à 1220 €)
Abonnement à Bénéfice 10000 à 12000 FCFA (1220 à 1500 €)
Abonnement à Actualité 2000 à 4000 FCFA et plus (800 à 1600 €)
Changement d'abonnement 1000 FCFA (150 €)

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

| | 3.220 FCFA |
|---|----------------------|
| Bassin | 4.650 FCFA |
| Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo | 5.240 FCFA |
| Guinée | 5.240 FCFA |
| Algérie, Tunisie, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. | 5.760 FCFA |
| France | 5.760 FCFA |
| Nigeria, Gambie, Libéria et Sierra Leone | 5.760 FCFA |
| Kinshasa, Zaire, Malaisie, Indonésie, Brésil, Pérou, Venezuela, Colombie, Uruguay et Tanzanie | 12.600 FCFA |
| Afrique (hors Afrique Francophone), Espagne, Portugal, Suède, Royaume-Uni et Norvège | 9.480 FCFA (2245 €) |
| U.S.A. | 10.200 FCFA (2355 €) |
| Amérique (hors Canada, Sud-Est) | 10.200 FCFA (2355 €) |
| Europe (hors Afrique Francophone, Espagne, Portugal, Suède, Royaume-Uni et Norvège) | 10.200 FCFA (2355 €) |
| Canada | 12.600 FCFA (2820 €) |
| Chine | 12.600 FCFA (2820 €) |
| Total | 17.400 FCFA (3870 €) |
| 1 € = 655,057 FCFA | |

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TEL. (229) 52-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN) — E-mail : lacroixbenin@yahoo.com

MONO - COUFFO

VULGARISATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE DE PROMOTION DE LA FEMME RURALE

a la bibliothèque nationale à Porto-Novo. Une vingtaine d'infirmiers diplômés d'Etat des entreprises privées y ont participé. Il est initié par le Programme national de lutte contre le paludisme avec l'appui financier du PNUD à travers le Fonds mondial de lutte contre le paludisme.

Il vise à enseigner aux participants les techniques de prise en charge des cas de paludisme.

Les travaux sont axés sur des thématiques telles que: l'initiative faire reculer le paludisme; la politique nationale de médicaments anti-paludiques, l'évolution et la prise en charge du paludisme simple; la prise en charge du paludisme grave; le diagnostic microscopique du paludisme.

Les participants ont également effectué des exercices pratiques au centre hospitalier départemental de l'Ouémé Plateau, l'hôpital de référence des deux départements.

L'incidence du paludisme est très élevée au Bénin (111 pour mille). Il en est de même du neuropaludisme (2,1 pour mille).

À l'ouverture de ce séminaire, le directeur départemental de la santé publique, le Dr Ibrahim Séidou a loué et apprécié cette initiative inédite du Programme national de lutte contre le paludisme.

Selon le Dr Ibrahim Séidou, les organisateurs ont voulu à la fois combler un vide et marquer leur intérêt pour l'épineuse question de la prise en charge des malades. L'atelier a pris fin samedi 31 mai 2003.

ZOU - COLLINES

AFJB. SENSIBILISATION SUR LES MÉFAITS DES MARIAGES FORCÉS

L'association des femmes juristes du Bénin (AFJB) en collaboration avec la coopération française a organisé les 22 et 23 mai dernier dans les Collines, des séances de sensibilisation et d'information sur les mariages forcés et l'importance des actes d'état civil à l'intention des populations.

Après Kpataba dans la commune de Savalou, la délégation de l'AFJB conduite par Mme Eliane Odoulamé, s'est rendue vendredi 23 mai dernier à la maison des jeunes de Glazoué.

C'était en présence du procureur de la République du tribunal de 1^{re} instance d'Abomey, Akibou Ibrahim.

Selon Mme Eliane Odoulamé, ces séances ont pour objectifs de promouvoir les droits de l'Homme dans les hameaux du Bénin. Il s'agit entre autres, de vulgariser le droit, d'amener les populations à prendre conscience des méfaits, des mariages forcés, le lèvirat, l'excision, et d'attirer leur attention sur l'importance des actes d'Etat civil.

À cette occasion, le procureur a mis l'accent sur les délits punis par la loi, notamment les crimes volontaires et les violences exercées sur les femmes.

Les populations ont saisi cette occasion pour avoir des explications sur les devoirs d'un homme polygame, la légalité du mariage coutumier et surtout le lèvirat qui est un goulot d'étranglement pour les femmes rurales.

Pour la délégation de l'AFJB, toutes les femmes ont les mêmes droits dans un foyer polygame. L'homme a le devoir de donner les mêmes satisfactions à chacune d'elles.

É. Dégla

4 CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

UNE APPROCHE MONOGRAPHIQUE DE TOGUÈMÉ¹

À cinq kilomètres environ de la ville de Lokossa dans le Mono, au bord de la voie qui mène de Coton à cette dernière localité, se trouve le modeste village de Toguémé dans le Mono béninois. Il compte aujourd'hui un demi-millier environ d'âmes. Son histoire peu mouvementée peut être présentée selon les séquences suivantes :

- les origines et le peuplement ;
- les hommes et leurs activités ;
- les pratiques religieuses.

LES ORIGINES ET LE PEUPLEMENT

Les détenteurs de sources orales reconnaissent à l'unanimité que le fondateur de Toguémé est Fandji². Il a quitté Tado, sa localité, pour une question d'insécurité liée aux guerres. Il était accompagné de plusieurs de ses enfants : Tosa, Ahouta, Akpaja et de ses frères Amichou, Anago et Ghoguidi. Ils étaient tous accompagnés des membres de leurs familles respectives. Ils firent, lors de leur migration, plusieurs escales au sujet desquelles nous n'avons aucune précision.

Ils s'installèrent dans une clairière à l'intérieur d'une épaisse forêt inhabitable. Avéji et Zungamé existaient déjà à l'époque. Lokossa n'était pas encore créé³. Nous nous situons probablement au XVII^e siècle.

Plusieurs raisons d'inégale importance ont été à l'origine du choix de la situation et du site : les sols étaient fertiles, le gibier abondait, des mares alimentées par le Mono comme Jéto et Abovi fournissaient leurs eaux, la première pour les usages culinaires et la lessive, la deuxième pour les mêmes rôles et la consommation courante. Toute relative, la sécurité régnait. De surcroît, les oracles étaient favorables à la création d'une localité à laquelle fut donné le toponyme de Toguémé à cause de sa proximité des plans d'eau susmentionnés.

D'autres migrants arriveront par la suite. Si les premiers, fondateurs du village, appartenaient au clan des Tadomo et sont sommairement loubés d'Ajapkokpo, Kpokpo laguidi, etc., nombreux étaient de nouveaux clans attirés par les atouts naturels offerts par le site de Toguémé. Ce sont : deux autres clans principaux, les Azouéui venus de Sahné Jigbiou, les Kojibo originaires de Sahné Huéyogbé, deux clans secondaires, les Lomnu, Guin ressortissants d'Aného, les Alladana, Aizo venus d'Allada.

En dépit de la diversité des origines, c'est la langue aja qui est parlée par tout le monde et la localité se dit aja dans une région dominée par les Kotafon. Le brassage entre migrants de provenances diverses a été tel que l'élément aja originel a linguistiquement "phagocyté" tous ceux qui sont venus après : les clans salué et celui guin, ont complètement perdu leurs parlers d'origine au profit de l'ajagbé. Tout le monde est désormais aja, au même titre ; il n'y a, en réalité, que les activités économiques qui distinguent les uns des autres.

LES HOMMES ET LEURS ACTIVITÉS

La majorité des habitants de Toguémé, depuis les origines, s'adonnent à l'agriculture, comme d'ailleurs tous ceux des localités environnantes, et même un peu partout du reste. Activité dominante, le travail de la terre s'est maintenu jusqu'à ce jour, résistant aux caprices du temps, il n'en est évidemment pas ainsi aux autres branches de la production économique comme la chasse, très prospère encore jusque dans la première moitié du XX^e siècle et même un peu plus tard. Les quelques rares saumiers qui faisaient venir leurs terres salines du pays hula pour la fabrication du sel ont disparu sans transmettre à la postérité le secret de leur métier. L'argile de carrière que les potières d'ici utilisaient pour la poterie existe toujours, mais le métier a complètement disparu. Les forgerons ne manquaient pas non plus, comme aujourd'hui du reste. Les battières continuent toujours, comme par le passé, de faire venir leurs matières premières du pays hula via Sé. Quelques tisserands avaient exercé leur métier Huesamu, le deuxième quartier après Toguémé dont le village prit par la suite le nom. La pêche dans les mares, s'est maintenue vaillie que vaille.

Le village possédait son petit marché alors fréquenté par les ressortissants des villages voisins. Des produits divers de consommation courante s'y échangeaient selon une périodicité hebdomadaire régulière de quatre jours. Le développement des marchés environnants a été sans doute préjudiciable à son épanouissement. Sa divinité protectrice n'a pas été en mesure d'assurer sa survie.

En marge des activités de production, les habitants s'adonnaient également à des distractions comme le jeu d'ajé et le lancer du vè ; ils dansaient aux rythmes du Hungan ou de l'Agbaja ; de même que lors des cérémonies pour leurs divinités communautaires.

LES HOMMES ET LEURS PRATIQUES RELIGIEUSES

Chaque clan possède toujours ses divinités particulières et spécifiques dont l'adoration ne concerne que ses membres. Cependant, seules seront évoquées ici les divinités adorées par toute la localité. En dehors de Légha, presque partout présent dans l'aire culturelle jajatido à laquelle appartiennent les habitants de Toguémé, quatre divinités principales protégeraient toujours la localité. Ce sont :

— Hozuji (Aholozoji). C'est Sakpata, divinité de la variole en liaison avec la terre, mère nourricière.

— Ghongbon-in. C'est ici le nom de Héviéso, divinité de la foudre.

— Jenadokopon est une divinité du genre Dan avec son mâle et sa femelle.

— Koménidagnon, exactement de la même nature que la précédente divinité, avec son principe double, mâle et femelle. Telles ont toujours été les principales divinités poliaides — toutes sises au quartier Huesamu — régulièrement sollicitées pour la résolution des problèmes de la localité.

Autrement, les habitants procèdent à la cérémonie d'exorcisme appelée yé. Rituel de purification de la localité regroupant tout le monde, le yé se faisait ensemble avec les voisins de Lokossa, jusqu'à une période récente. Ceux-ci les tenaient alors au courant de la date retenue et des conditions de son déroulement. Mais depuis lors, chacun organise sa cérémonie à sa manière, isolément. Les habitants de Toguémé la terminent en allant jeter les ordures et les souillures du yé dans la rivière Tohui.

CONCLUSION

Vers l'entrée sud de Lokossa majoritairement et fondamentalement Kotafon, Toguémé se présente comme la localité aja la plus proche. L'hétérogénéité ethnique des origines, due à des apports extérieurs convergents provenant de diverses régions, s'est progressivement muée au rythme des brassages humains, en une remarquable homogénéité sociale. Ce processus a débouché sur la naissance d'un village aja qui se considère comme tel en dépit de la diversité ethnique des premiers temps.

NOTES

¹ Cet essai n'a pu être réalisé que grâce aux principaux informateurs de Toguémé dont les noms suivants :

— AKOMAVO Haha, né vers 1922, cultivateur, quartier Huesamu à Toguémé.

— GUSI Kokou, né vers 1924, cultivateur, délégué du village lors de nos recherches les 27 et 28 août 1994, quartier Huesamu à Toguémé.

— HUNKPÉNT Anani, né vers 1944, cultivateur, quartier Huesamu à Toguémé.

Ils ont tous été interrogés lors d'une rencontre collective à Toguémé les 27 et 28 août 1994. Nous les avons par la suite interrogés séparément. Ils ont tous droit à nos remerciements et à notre gratitude.

² C'est pourquoi les habitants d'Avéji et de Toguémé affirment fièrement encore aujourd'hui qu'ils sont non seulement plus anciennement installés que ceux de Lokossa ; mais que ces derniers sont leurs hôtes. C'est eux qui les auraient installés à Lokossa.

A. Félix IROKO

PLANTES MEDICINALES

TAMARINIER DE L'INDE



| | |
|----------------|--------------------------|
| Nom latin | Tamarindus Indica |
| Famille des | Césalpiniacées |
| French | Tamarindier de l'Inde |
| Fon | Jevivi, Bokoso, Mupen |
| Yoruba ou Nogo | Ajagbon |
| Baïboko | Mosso, Makoso, Bomomombo |
| Peul | Dommil |
| Wooma | Pusiko |
| Dendi | Boboso |
| Sombra | Depli Ilusso |

DESCRIPTION

- * Arbre à longévité élevée atteignant 20 m de haut.
- * Feuilles alternes composées de 9 à 10 paires de folioles.
- * Fleurs jaunâtres couvertes de tâches pourpres.
- * Gousses épaisses, rousseâtres à maturité et contenant une pulpe acide.

ÉCOLOGIE

- * Adapte surtout aux milieux semi-arides.
- * Résiste aux grands vents et aux pluies torrentielles.
- * Préfère les climats chauds (20°C minimum).
- * Sols légers, neutres et bien drainés.
- * Pluviométrie annuelle : 200 mm d'eau.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * Originaire d'Inde et d'Afrique orientale.
- * Répandu dans toute l'Afrique semi-aride.
- * Introduit en Asie et plus récemment en Amérique et en Australie.

CULTURE

- * Dispersion des semences par populations errantes et bœufs.
- * Reproduction par graines mûres et fraîches.
- * Germination 1 à 2 semaines après le semis.
- * Planter au début de la saison des pluies 14 mois après la levée des plantules à une distance de 10 m des autres arbres.

COMPOSITION

- * Fruit : protéines, sucres, acides organiques.
- * Graines : tanins, lipides, hydrates de carbone.
- * Feuilles : lipides, glucides, protéines, sels minéraux, alcaloïdes et flavonoïdes.

EMPLOI

- La pulpe des gousses sert à fabriquer une boisson rafraîchissante.

CONSTIPATION

- * Piler quelques graines.
- * Mélanger à un peu d'eau.
- * Avaler pour un doux effet laxatif ou
- * Mâcher quelques feuilles bien nettoyées.

FIÈVRE

- * Décortiquer les gousses et faire macérer les graines et la pulpe (environ 50 g) dans un litre d'eau pendant quelques heures.
- * Boire dans la journée et
- * Répéter au besoin.

ATTENTION !

- Aucune contre-indication.

"La Croix du Benin" / A. L. (ENDA)

NATION

RENTRÉE PARLEMENTAIRE : LA MORALISATION AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS...

S'il est un fléau qui freine sérieusement les efforts du développement de la société béninoise, c'est la corruption. À tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale, le mal, devenu une gangrène, hypothèque de jour en jour l'avenir du Bénin. Cette situation préoccupe plus d'un. C'est ainsi que des actions plus ou moins soutenues ont été menées par les autorités au plus haut niveau. À travers des organisations et des médias, la société civile n'est pas restée les bras croisés.

Et c'est justement dans ce cadre que s'inscrit la création de la cellule de la moralisation de la vie publique par le président Kérékou en décembre 1996. Sans effet réel voire palpable, cette cellule a initié des actions dans le cadre de la mission à elle dévolue.

Paradoxalement, il est aisé de noter dans le pays que plus on parle et mène des actions dans le cadre de la lutte contre la corruption, plus le phénomène se développe. En témoigne toutes les formes de circulation illicite et impunie d'argent qu'on observe dans le pays. Le cas SONACOP non élucidé est toujours là par exemple pour ne citer que celui-ci. Tous indique d'ailleurs que le combat pour la moralisation de la vie publique et l'enracinement de la bonne gouvernance ne doivent pas relever que du gouvernement. La réussite de ce combat demande l'implication de toutes les couches béninoises : gouvernement, parlement, syndicats, sociétés civiles, etc..

Par la voix de son président Antoine Idji Kolawolé, la quatrième législature est en train de s'engager dans ce combat, s'il faut s'en tenir au discours prononcé par lui, le vendredi 30 mai dernier, lors de la première rentrée parlementaire de la quatrième mandature. Il a, en effet, laissé entendre: "...Et si nous voulons donner quelques chances de succès à la croisade lancée par le chef de l'État, le président Mathieu Kérékou, pour la bonne gouvernance et la moralisation de la vie publique, initiative que tout le monde soutient officiellement en



plein jour, il nous faut trouver des réponses législatives, parlementaires, politiques ou sociales (...) pour réduire la place que prend l'argent, de nos jours, dans notre société en général, et dans la politique en particulier."

Poursuivant son intervention, le président de l'Assemblée nationale a indiqué que: "le succès durable de toute lutte contre la corruption dans notre pays à côté des autres moyens mis en œuvre passe nécessairement par un soutien populaire massif et par le discrédit absolu qu'on peut susciter contre les enrichissements illicites". Par ailleurs, Antoine Idji Kolawolé a souligné: "Notre législature devrait aider le chef de l'État, le président Mathieu Kérékou, son gouvernement et toutes les forces sociales favorables à la moralisation de la vie publique à mener à bien ce programme salvateur. Dans ce cadre, le contrôle de l'action gouvernementale sera une de nos priorités, mais le contrôle doit exclure toute suspicion a priori, toute accusation facile et sans fondement établi, tout esprit de revanche ou de nuisance, toute haine et toute jalousie. Si nous y parvenons, nous aurons ainsi obéi à notre mandat, celui de défendre et de promouvoir le bien public et la prospérité de notre pays".

Comme on peut le noter, la quatrième législature voudra faire de la moralisation de la vie publique l'une de ses priorités. Peut-on prendre cette disposition comme un engagement aux côtés

du gouvernement pour moraliser la vie publique? À écouter et à lire ensuite le discours du président de l'Assemblée nationale lors de la rentrée parlementaire de la quatrième législature, on peut répondre par l'affirmatif. Mais une chose est la théorie et une autre l'acte. En d'autres termes, les honorables députés nous le prouveront dans leur pratique de tous les jours et la manière aussi et surtout de s'acquitter de leur mission nationale patriotique. L'équipe à la tête de laquelle se trouve le président Antoine Idji Kolawolé est donc attendue sur ce terrain. Le premier test qui permettra de fixer les uns et les autres sur la détermination et la bonne volonté de l'actuelle assemblée nationale à contribuer efficacement à la lutte devant permettre une solide moralisation de la vie publique qui aboutira à l'adoption de la loi sur l'enrichissement illicite.

Le projet de cette loi déjà élaboré attend depuis d'être étudié et adopté. Le sortir des tiroirs, l'étudier, l'amender s'il faut sans le dénaturer et l'adopter sera déjà un pas de plus sur le terrain de la moralisation de la vie publique. Ce faisant, la quatrième législature, à travers son président, ne versera pas dans la démagogie comme la plupart des structures qui prétendent lutter contre la corruption au Bénin et qui plutôt participent à son enravinement.

Alain Sessou

FÊTE DES MÈRES

Célébrer une fête comme celle des mères est un événement de souvenir et de reconnaissance internationale, nationale, familiale et individuelle.

L'événement a été célébré le dimanche 25 mai dernier. Et l'Église-Première, disait S. E. Mgr. Lucien Monsi-Agboka, évêque émérite d'Abomey, est le lieu où se développe l'enfant: le ventre de sa mère.

En marge du colloque international sur «Stabilité politique et développement: apport de la doctrine sociale de l'Église», le poète Léopold Armand Yéhouessi a rendu un témoignage mérité à toutes les mères. Lisez :

Maman,

J'ai vu une femme en travail,
Je l'ai vue se torturer de douleur,
Je l'ai entendue gémir...

Hélas ! Je ne me rappellerai certainement plus de mon premier cri, mais je me suis fait une idée des souffrances qu'étaient les tiennes, à mes heures...

Je te demande pardon ;
pardon pour toutes ces fautes, toutes ces peines, tous ces égarements...

Les quelques corrections pour m'éduquer, m'assagir, me ramener à l'ordre, n'ont été que la manifestation de ton amour et de ton profond attachement pour moi...

Souvent, tu étais peinée de le faire,
Mère, ta ne sera pas qu'une suite de peine

Accepte de partager avec les autres mères du monde, le sincère Merci de tous les enfants que nous sommes, ou que nous avons été...

C'est à vous les louanges, les hommages, les honneurs et les remerciements.

Comme une guitare avec ses cordes, vous avez su fier, jouer et harmoniser votre rôle de mère, d'épouse et de citoyenne.

Maman, rien ne peut égaler ton amour, ta bonté, tes douceurs de mère.

Avec toi, j'ai compris que la femme belle, n'est pas seulement celle parée de bijoux, la femme belle, c'est aussi la femme courageuse au ménage, au travail; la femme en sueur, la femme en poussière, la femme en larmes d'émotion ; la femme communiquant sa joie ou ses peines.

Mère, tout est message chez toi : le regard, le sourire, le silence...

Maman, séche tes larmes,
Tu es la plus agréable.

Mère, tu m'as toujours mis à l'abri du froid, des moustiques, de la faim et de l'ignorance ;

Sur tes genoux, j'ai trouvé consolation, paix et joie.

Sois-en bénie...

Léopold Armand YÉHOUESSI

CULTURE — DÉVELOPPEMENT

BÉNIN : UN COLLOQUE INTERNATIONAL POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT

STABILITÉ POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT : APPORT DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

(Suite de la première page)

en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer, ce colloque a connu la participation entre autres, du président du conseil pontifical Justice et paix, Mgr. Renato Raffaele Martino, celles de Madame Conny Mayer, député au parlement fédéral d'Allemagne et du révérend père Professeur Docteur Wolfgang Ockenfels, un grand défenseur de la doctrine sociale de l'Église.

Nombreux sont aussi les prêtres, religieux et laïcs venus, du Burkina Faso, de la Guinée (Conakry), du Mali, du Tchad, du Togo et du Bénin, prendre part à cette rencontre internationale.

La conférence épiscopale du Bénin a été représentée à ce colloque par son président, Mgr. Nestor Assogba, archevêque de Cotonou et président national de l'Institut Justice et Paix, Mgr. Pascal N'Koué, évêque de Natitingou et l'archevêque de Parakou Mgr. Fidèle Agbachi.

La présence des pasteurs Marcellin Dosso et Zabulon Djarra respectivement recteur et professeur de l'Institut protestant de théologie de Porto-Novo témoigne du caractère œcuménique de ces assises.

Devenir ensemble "des bâtisseurs d'avenir et des promoteurs de la paix dans le monde" est en somme l'objectif de ce colloque international. Et c'est à cela que les multiples et variées interventions et communications ont invité les participants.

Pour M. Klaus D. Loetzer, représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer à l'ouverture des travaux dudit colloque, le thème des assises, "d'une brillante actualité évoque les conflits multiformes et multidimensionnels qui assombrissent l'avenir du continent africain et ses corollaires qui l'empêchent de s'entretenir un véritable développement autochtone durable". Cet état de chose, a-t-il poursuivi, "interpelle la responsabilité de toutes les couches, sociales, de tous les hommes quelque soit leur obédience religieuse. Car les



M. Klaus D. Loetzer

défis que doit relever le monde en général et l'Afrique en particulier sont énormes et complexes et exigent pour cela la conjugaison de diverses approches...".

À la suite de son prédécesseur, Mgr. l'archevêque de Cotonou



Nestor Assogba a insisté sur "le cœur de l'homme à convertir". Pour lui: "Tout discours humain fut-il écrit dans le meilleur des styles et prononcé par le plus grand orateur qui soit, ressemble comme un tonneau vide, si la charité du Christ, comme une graine de petit mil, n'y est pas semée. La doctrine sociale de l'Église, tout en prenant acte de tous les problèmes sociaux, tout en n'ignorant pas l'importance des sciences sociales pour trouver des essais de solution, met surtout l'accent sur Jésus à découvrir et à redécouvrir comme "chemin, vérité et vie".

C'est au Nonce apostolique du Bénin et du Togo, Mgr. Pierre N'Guyen van Tôt, qu'était revenu l'honneur d'ouvrir officiellement les travaux de ce colloque international.

Et pour la circonstance, le Nonce van Tôt a fait part à l'assistance du message que le Saint-Père a bien voulu adresser aux participants.

Jean-Paul II y affirme notamment:

"...Les tensions dramatiques qui affectent de nombreux pays à travers le monde, et particulièrement l'Afrique, soulignent l'actualité du thème choisi. "La stabilité politique à l'intérieur d'une nation ou d'une région est une condition essentielle à l'établissement de la paix et du développement durables.

"La recherche de la concorde requiert sans cesse des formes nouvelles de participation de tous les citoyens à la vie publique. Cela passe par la défense des libertés publiques et par le respect des droits fondamentaux de la personne et des communautés humaines. L'Église encourage la participation des fidèles laïcs à la vie politique. Ces derniers ont en effet la responsabilité d'animer chrétinement l'ordre temporel en respectant la nature et la légitime autonomie, pour servir le bien commun de manière active et responsable.

"En tissant des relations solides au-delà des clivages internes, ils apportent leur concours à l'édification d'un état de droit qui assure à tous, en particulier aux personnes les plus faibles, une insertion dans la vie sociale et qui permet le plein épousonnement matériel et spirituel de tous.

"En cette année où l'Église commémore la publication de l'encyclique Pacem in terris du Bienheureux Jean XXIII, le pape souhaite aussi en rappeler les intuitions toujours actuelles, soulignant que les valeurs de vérité, de justice, d'amour et de liberté sont les quatre "piliers de la paix" ferment puissants de renouvellement de la vie sociale, économique et politique, qui promeuvent la dignité fondamentale

de la personne et qui éclairent la relation d'alliance liant les hommes à leur créateur, source de tout bien.

"Le Saint-Père invite enfin à ne jamais négliger le dialogue avec les autres communautés religieuses présentes dans un pays donné, pour éveiller les coeurs au respect mutuel, à la responsabilité de tous dans la recherche du bien commun, afin de construire une culture de paix...".

C'est dans cette même mouvance du pape qu'aussitôt après l'ouverture solennelle de la rencontre, Mgr. Renato Raffaele Martino a donné son mot d'exhortation intitulé "La solidarité de l'Église catholique pour le développement, la justice et la paix". Belle occasion pour le prélat romain d'insister sur le contenu de la doctrine sociale de l'Église et sur la place du chrétien dans le monde.

"La doctrine sociale de l'Église a affirmé Mgr. Martino, "n'est pas un corps statique mais un processus dynamique, un trésor de sagesse au monde pour le développement intégral de l'homme".

Pour le président du conseil pontifical Justice et paix, Mgr. Martino, "le chrétien est et doit demeurer pour le monde ce que l'âme est pour le corps. C'est à ce niveau que transparaît à travers la personne le rôle primordial de l'Église... L'Église ne se contente pas d'enseigner, mais elle a une préférence pour les pauvres...".

Dans son exhortation, Mgr. Martino a surtout fait siennes certaines affirmations-force du pape Jean-Paul II. "... Le développement est le nouveau nom de la paix... Le développement est source de paix... Il n'y a pas de paix sans justice et il n'y a pas de justice sans paix...". Ces convictions, Mgr. Martino les a partagées avec les participants à ce colloque. Il en est arrivé à conclure que les hommes et les États sont tous autant responsables du développement durable, d'où la nécessité, selon lui, d'une écologie humaine basée sur la dignité de l'homme.

C'est à cela qu'ont donc convergé les différentes communications présentées par d'éminents pasteurs, pro-

(Lire la suite à la page 12)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

“ECCLESIA DE EUCHARISTIA” (VIVIT)

LETTERE ENCYCLIQUE DU SOUVERAIN PONTIFE JEAN-PAUL II AUX ÉVÉQUES, AUX PRÉTRES ET AUX DIACRES, AUX PERSONNES CONSACRÉES ET À TOUS LES FIDÈLES LAÏCS SUR L'EUCHARISTIE DANS SON RAPPORT À L'ÉGLISE

PRÉSENTATION

“Ecclesia de Eucharistia” (vivit): “l’Eglise vit de l’Eucharistie”. Tel est le titre de la toute dernière encyclique de Jean-Paul II. Cette encyclique fait suite à deux lettres apostoliques “Novo Millennio Ineunte” et “Rosarium Virginis Mariae”, comme trois fruits consécutifs de l’année jubilaire. Si Ecclesia de Eucharistia rendue publique le 17 avril 2003 dernier a permis au Saint-Père d’adresser sa traditionnelle lettre des Jeudis Saints aux prêtres du monde entier, il faut souligner le fait non négligeable sinon primordial, que cette 14^e encyclique de Jean-Paul II vient répondre à un certain nombre de questions et dissiper certaines ombres, apparues depuis ces derniers temps dans le monde chrétien notamment en contexte œcuménique, et qui ont embrayé la doctrine catholique du mystère eucharistique. C'est donc pour “dé-brouiller” cet horizon eucharistique et, au-delà, raviver chez les chrétiens l’admiration eucharistique (n° 6) que le Saint-Père a publié cette lettre. Aussi, a-t-il articulé sa réflexion en six chapitres précédés et suivis respectivement par une introduction (n° 1-10) et une conclusion (n° 59-62).

Dans le premier chapitre intitulé “Mystère de la foi” (n° 11-20) Jean-Paul II, en pleine fidélité au Concile de Trente et aux nombreux enseignements magistériels sur l’Eucharistie, rappelle la doctrine catholique du sacrement eucharistique qui réalise la transsubstantiation du pain et du vin en véritables corps et sang du Christ (n° 15). Les deux chapitres suivants, à savoir “l’Eucharistie édifie l’Eglise” (n° 21-25) et “l’Apostolatique de l’Eucharistie” (n° 26-33), soulignent d’un trait admirable l’étroite relation réciproque entre l’Eglise et l’Eucharistie; d’une part “l’Eucharistie édifie

l’Eglise et l’Eglise fait l’Eucharistie”, d’autre part, l’Eucharistie, tout comme l’Eglise, est Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Cette même relation entre l’une et l’autre se prolonge jusqu'à la communion ecclésiale qui trouve, dans le sacrement eucharistique, sa plus haute expression et un lieu d’accomplissement parfait; voilà la substance du 4^e chapitre sur “l’Eucharistie et la Communion ecclésiale” (n° 34-46). Au 5^e chapitre — comme son titre le découvre: “La dignité de la célébration eucharistique” (n° 47-52) — le Saint-Père attire l’attention sur la nécessité d’offrir le sacrifice eucharistique dans “un contexte digne de ce grand mystère” (n° 48) et ceci, dans l’observance fidèle des normes liturgiques définies par l’Eglise et son Magistère. Enfin le 6^e chapitre titré “À l’école de Marie, femme “eucharistique” (n° 53-58) nous propose le modèle de la Vierge Marie comme un modèle eucharistique à l’école duquel nous apprendrons à contempler l’avantageusement et avec fruit certain, le visage du Christ.

Ainsi articulée, cette lettre — réflexion sur l’Eucharistie dans son rapport à l’Eglise — nous livre quelques aspects dogmatiques et disciplinaires de la doctrine catholique, saisissables en ces termes: au centre et au sommet de la vie ecclésiale se trouve



l’Eucharistie comme le principe de sa croissance dans le monde (n° 21-22) comme le sacrement qui réalise pleinement et parfaitement la communion ecclésiale (n° 34-38), comme le lieu où, dans la personne de ses ministres, le Christ renouvelle, chaque jour, pour nous, aussi bien le don de son Corps et de son Sang sous les espèces du pain et du vin transsubstantiés, que celui de son œuvre de salut. Et à cause de sa grandeur, l’Eucharistie exige d’être célébrée et reçue avec dignité de cadre et de cœur (n° 48), dans le respect de la discipline liturgique de l’Eglise: “C'est pourquoi, souligne le Saint-Père, je me sens le devoir de lancer un vigoureux appel pour que, dans la célébration eucharistique, les normes liturgiques soient observées avec une grande fidélité. Elles sont une expression concrète du caractère ecclésial authentique de l’Eucharistie; ... La liturgie n'est jamais la propriété privée de quelqu'un, ni du célébrant, ni de la communauté dans

laquelle les Mysteria sont célébrés. [...] Il n'est pas permis à personne de sous-évaluer le Mystère remis entre nos mains: il est trop grand pour que que l'on puisse se permettre de le traiter à sa guise, ne respectant ni son caractère sacré ni sa dimension universelle” (n° 52). Cette même discipline, sur la base de la communion et

de l’unité dont l’Eucharistie est le sacrement, interdit l’hospitalité eucharistique et la concélébration à la même liturgie eucharistique entre les membres séparés de l’Eglise du Christ: “Les fidèles catholiques, tout en respectant les convictions religieuses de leurs frères séparés, doivent donc s’abstenir de participer à la communion distribuée dans leurs célébrations, afin de ne pas entretenir une ambiguïté sur la nature de l’Eucharistie et, par conséquent, manquer au devoir de témoigner avec clarté de la vérité. De même, on ne peut envisager de remplacer la Messe dominicale par des célébrations œcuméniques de la Parole, par des rencontres de prières avec des chrétiens appartenant aux communautés ecclésiales déjà mentionnées ou par la participation à leur service liturgique” (n° 30), et plus loin: “... il n'est pas possible de concélébrer la même liturgie eucharistique jusqu'à ce que soit réalisée l'intégrité de ces lieux...” (n° 44)

L’Eucharistie est un don précieux, “trésor inestimable” (n° 25) donné à notre contemplation. Ensemble donc, à l’école de Marie et à la suite des saints, ouvrions les yeux et tournons nos regards vers le Christ éternellement présent dans le sacrement de son Amour. Entendons ces mots du psalmiste “Qui regarde vers l’orient, splendira, sans ombre ni trouble à l’œil” (Ps 33, 6). Mais avant, tâchons de dissiper les ombres de notre ignorance en nous instruisant de l’enseignement de l’Eglise sur la foi et la discipline eucharistiques. Avec un intérêt pressé, procurons-nous un exemplaire de cette lettre et surtout, lisons-la ! Après tout, elle l'est destinée à mon frère, elle l'est adressée à ma Sœur, fils et fille de l’Eglise. Bonne lecture donc !

Clément Worou
Grand Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah

POUR UNE REDÉCOUVERTE DU MYSTÈRE DE L'EUCHARISTIE

La quatorzième station ! Il ne s'agit pas du dernier arrêt d'un chemin de croix, mais plutôt, le nombre exact des lettres encycliques publiées jusqu'ici par le pape Jean-Paul II. Cette quatorzième encyclique s'intitule *Ecclesia De Eucharistia* (vivit): «l’Eglise vit de l’Eucharistie». Car l’Eucharistie forme et façonne la communauté des croyants.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 17 avril 2003 à tous les fidèles catholiques, ce document prend la place de la lettre que le Saint-Père a l’habitude d’adresser aux prêtres le jeudi saint. L’importance du sujet

justifie la prise en compte de toutes les composantes du corps ecclésial. S'il revient en effet au prêtre ordonné de «célébrer le sacrifice eucharistique en la personne du Christ»⁽¹⁾, c'est au nom de tout le peuple et à son bénéfice qu'il l'offre à Dieu le Père.

L'intention profonde du pape en donnant au peuple de Dieu cette nouvelle encyclique est de «raviver l’admiration eucharistique, dans la ligne de l'héritage du jubilé» (6). On se rappelle de son «programme» indiqué à l’Eglise à l’apau du troisième millénaire, l’invitant à avancer au large sur l’océan de l’histoire avec l’enthousiasme de la nouvelle évangélisation: contempler le visage du Christ et le contempler avec Marie (se référer aux deux dernières lettres apostoliques: *Novo Millennio Ineunte* et *Rosarium Virginis Mariae*). Or, comment contempler le Christ si on est incapable de le reconnaître dans «la multiplicité de ses modes de présence, mais surtout dans le sacrement vivant de son corps et de son sang» ? (6). C'est dire que «l’Eucharistie, présence salvifique de Jésus dans la communauté des fidèles et nourriture spirituelle pour elle, est ce que l’Eglise peut avoir de plus précieux dans sa marche au long de l’histoire» (9).

Il faut donc passer d'une compréhension réductrice du mystère eucharistique à une compréhension plus renouvelée. C'est ce qu'a fait le souverain pontife. À la suite donc de notre frère Clément Worou qui dans une brève présentation a montré les grandes articulations de l’Encyclique, allons, sur les traces du Saint-Père, à la redécouverte de l’Eucharistie comme mystère de foi, don du Christ à l’Eglise. Elle est le sacrement de

(Lire la suite à la page 10)

(1) *Lumen Gentium*, 10

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

N'DALI : PROFESSION RELIGIEUSE DE SCEUR JULIE MARTINE PADONOU

«Le Seigneur m'a comblée de joie, alléluia ! Il m'a revêtue de sainteté alléluia !»

Ce cantique est celui de la sœur Julie Martine Padonou en ce 13 mai 2003, jour de ses premiers vœux dans la Congrégation des Sœurs de la Providence de Gap.

QUI SONT LES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE GAP ?

Fondée en 1762, par un prêtre lorrain (France), Jean-Martin Moyé, la Congrégation des Sœurs de la Providence de Gap œuvre pour l'éducation de la jeunesse, combat l'ignorance à tous les niveaux et porte une attention particulière aux malades. Les Sœurs de cette Congrégation sont appelées à montrer par leurs œuvres que Dieu est Providence et Père pour tous. C'est la leur spiritualité basée sur les quatre vertus fondamentales : pauvreté, simplicité, charité et abandon à la Providence. Ces vertus constituent les colonnes de la Congrégation.

A l'appel de Pie XII, les sœurs arrivèrent au Bénin en août 1960. Au fil des temps, leur spiritualité gagne le cœur de certaines jeunes filles béninoises désireuses de consacrer leur vie à l'œuvre de la Providence auprès de leurs frères et sœurs.

Aujourd'hui, elles sont pratiquement partout dans le monde. Au Bénin, elles œuvrent à Dangbo et Adjouhoune dans le diocèse de Porto-Novo, à Tôbri dans le diocèse de Natitingou ; leurs maisons de formation sont à N'Dali et à Cotonou. Sur leurs lieux de mission, les Sœurs de la Providence de Gap œuvrent surtout dans l'éducation de la jeunesse à travers les Centres féminins, les foyers de jeunes filles et aussi dans la santé.

Brièvement présentée, cette Congrégation, à la veille de la fête patronale de son Fondateur Jean-Martin Moyé (4 mai), a accueilli une nouvelle et jeune professe en la personne de la sœur Julie Martine Padonou.

UNE FÊTE DES «ÉPOUSAILLES MYSTIQUES»

La célébration, belle en elle-même, a eu lieu dans la maison de formation (le noviciat) des Sœurs de la Providence sis à N'Dali. Elle a été présidée par Son Excellence Monseigneur Martin Adjou-Mounouni entouré de quatre prêtres. Religieux, religieuses, parents, amis et bienfaiteurs ont, à cette occasion, acclamé les œuvres du



Sœur Julie Martine Padonou

Seigneur en la personne de celle qu'il affectueusement nomme, à N'Dali, la «Petite Julie».

L'homélie de Monseigneur Martin Adjou-Mounouni a été essentiellement axée sur l'œuvre de la Providence dans la vie de chaque personne.

«Ayez confiance en Dieu. Abandonnez-vous à la divine Providence. Que ce ne soit pas vain qu'on vous appelle des Sœurs de la Providence. Ne mettez pas votre confiance dans les hommes mais en Dieu seul». Parti de cette exhortation du Bienheureux Jean-Martin Moyé aux filles de la Providence, Monseigneur Martin Adjou-Mounouni a invité l'heureuse du jour à accueillir patiemment les grâces de ses épousailles mystiques dans la foi et la confiance en Dieu qui nous provoque à la joie.

Grande joie mais aussi grande émotion. En témoigne cet acte d'offrande de la «Petite Julie», devenue religieuse de la Providence, toute rayonnante coiffée de son voile blanc. Désormais, par ce voile, on la reconnaîtra parmi les autres femmes nées comme entièrement consacrée au Seigneur Jésus.

«Tu m'as appelée Seigneur, me voici. Dans la confiance et l'abandon, je suis prête», a-t-elle déclaré devant l'Eglise-Famille en présence de la Supérieure régionale, Sœur Marie-Thérèse Ustaboz.

Au terme de l'Eucharistie et après sa consécration à la Vierge Marie, la sœur Julie est envoyée comme missionnaire de la Charité et de la Providence dans le diocèse de Natitingou au service de la mission catholique de Tôbri.

Nos fraternelles prières l'accompagnent.

Sœur Denise Dosso-Kohi
Sœur de la Providence de Gap, N'Dali.

CHINE : ARRESTATION D'UN PRÊTRE DE L'ÉGLISE CLANDESTINE

LA POLICE UTILISE SA MÈRE POUR L'ATTIRER

La police chinoise a utilisé la mère d'un prêtre de l'Eglise clandestine pour l'attirer dans un piège et l'arrêter, annonce l'agence de presse catholique UCA News, basée en Thaïlande. Des policiers ont arrêté le Père Lin Daoming, du diocèse de Fuzhou, venu visiter sa mère qui venait d'être libérée de prison.

La mère du Père Lin était cuisinière dans un séminaire clandestin de Changde, près de Fuzhou, capitale de la province du Fujian, au sud-est de la Chine. Elle a été arrêtée avec 8 séminaristes le 12 avril dernier lors d'une razzia contre cette institution de formation illégale. Les forces de sécurité avaient trouvé cet endroit après avoir mis la main sur le Père Zheng Ruiping et 10 autres séminaristes lors d'un pique-nique dans un parc de la localité de Jiangtan, près de Changde, ils avaient été découverts lors d'un moment de prière.

Selon une source ecclésiastique, la mère du Père Lin et les 18 séminaristes ont été condamnés à un mois de détention, tandis que le Père Zheng est toujours détenu sans avoir encore été jugé.

L'ÉGLISE OFFICIELLE EST AUSSI PERSÉCUTÉE

L'Eglise officielle est elle aussi de plus en plus persécutée en Chine, a pour sa part affirmé l'évêque catholique de Hong Kong, Mgr. Joseph Zen Ze-kun, en visite à Sankt-Augustin, près de Bonn. Pour cette personnalité de l'Eglise catholique de l'ancienne colonie britannique retournée en souveraineté chinoise, il n'est plus question de parler de normalisation entre le gouvernement chinois et le

Vatican : «Pékin n'y a absolument plus aucun intérêt depuis des années et le gouvernement chinois n'est pas du tout prêt à un compromis avec le Vatican!»

L'évêque du diocèse catholique de Hong Kong affirme que la persécution de l'Eglise clandestine est devenue une routine. Mais depuis quelques temps, ce sont également la majorité des évêques officiels — dont la plupart ont été reconnus par Rome et se déclarent loyaux envers le pape — qui sont dans le collimateur du régime communiste. «C'est pour cette raison, déclare-t-il, que le gouvernement est devenu très nerveux et persécute ces évêques».

MENACES SUR LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE À HONG KONG

Mgr. Joseph Zen Ze-kun souligne que l'Eglise officielle essaie tout de même de sauver la face du gouvernement, tandis que ses prêtres et ses évêques se meuvent dans le cadre de la loi tout en demandant en secret la reconnaissance vaticane. Mais le pouvoir à Pékin veut pourtant exiger une obéissance totale de la part de tous les membres de l'Eglise officielle, dite «patriotique». De plus, même l'Eglise à Hong Kong commence à sentir la pression de divers côtés, étant donné qu'elle s'engage pour la défense des droits de l'homme également en Chine continentale. Le projet d'ajouter à la Constitution de Hong Kong un article complémentaire, l'article 23, menace de miner totalement le schéma de «un pays, deux systèmes», qui devait garantir la spécificité de Hong Kong et ses libertés.

(apic/cns/kna/be)

INTENTIONS GÉNÉRALES ET MISSIONNAIRES DU PAPE JEAN-PAUL II POUR L'ANNÉE 2003*

Les intentions générales et missionnaires du Saint-Père pour l'année 2003 ont été établies en fonction de thèmes proposés par les différents dicastères romains, pour les Intentions générales, et par la Congrégation pour l'Evangelisation des Peuples, en ce qui concerne les intentions missionnaires. Le Pape Jean-Paul II a retenu les thèmes suivants:



dans la vie publique, afin que, suivant les enseignements de l'Évangile et les principes de la doctrine sociale de l'Eglise, ils défendent et promeuvent en toute situation le respect des valeurs humaines.

Missionnaire: pour les chrétiens de l'Inde appartenant à différentes traditions, afin qu'ils soient poussés à offrir ensemble un témoignage de pleine unité et de communion dans l'unique Esprit qui les guide.

JUIN

Générale: pour les fidèles qui assument des responsabilités

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

“ECCLESIA DE EUCHARISTIA” (VIVIT)

(Suite de la page 8)

communion édifiant le corps mystique du Christ. Et puisqu'il est impossible d'établir le rapport intime unissant l'Église et l'Eucharistie en oubliant Marie, Jean-Paul II nous met à son écoute, elle qui est une femme «eucharistique».

I — EUCHARISTIE : MYSTÈRE DE FOI DON DU CHRIST À L'ÉGLISE

« Si c'est par le don de l'Esprit Saint à la pentecôte, écrit Jean-Paul II, que l'Église vient au jour et se met en route sur les chemins du monde, il est certain que l'institution de l'Eucharistie au cenacle est un moment décisif de sa constitution » (5). La nuit où il fut livré, nous dit l'Écriture, le Seigneur Jésus institua le sacrifice eucharistique de son corps et de son sang. Voilà rappelées les circonstances dramatiques dans lesquelles est née l'Eucharistie. Par elle, « c'est le sacrifice de la croix qui se perpétue au long des siècles » (2). C'est d'autre part ce qui répond le peuple juste après la consécration à l'annamnée: « Nous proclamons ta mort, Seigneur Jésus ». Ce don précieux est accordé à l'Église, peuple des croyants. « C'est le don par excellence, car il est don de lui-même (du Christ), de sa personne de sa sainte humilité et de son œuvre de salut » (11). Une œuvre de salut tellement décisive pour le genre humain que Jésus n'a l'accompagné qu'après nous avoir laissé le moyen d'y participer comme si nous y avions été présents.

« L'Église vit continuellement de ce sacrifice redempteur et y accède non seulement par un simple souvenir plein de foi, mais aussi par un contact actuel » (12). L'Eucharistie est donc pour Dieu une façon d'aimer à la manière divine, la plus divine façon d'aimer l'homme. Dans cette perspective, elle est vraiment — mystérieuse fidei — « le mystère qui dépasse notre intelligence et qui ne peut être accueilli que dans la foi » (15). Ainsi, Dieu, « aimant l'homme jusqu'au bout » (Jn 13,1), a voulu se rendre présent à lui; Il a voulu se l'assimiler pour que son divin corps devienne celui de l'homme. Une telle réalité met en échec toute tentative de compréhension par la raison livrée à elle-même. À la réalité de foi qu'est l'Eucharistie, doit correspondre un don de la foi pour son intelligence plénière. Paul VI, indiquait déjà dans sa profession de foi du 30 juin 1968 cette limite : « Toute explication théologique, cherchant quelque intelligence de ce mystère doit, pour être en accord avec la foi catholique, maintenir que, dans la réalité elle-même, indépendante de notre esprit, le pain et le vin ont cessé d'exister après la consécration en sorte que c'est le corps et le sang adorables du Seigneur Jésus qui, dès lors, sont réellement présents devant nous sous les espèces sacrementales du pain et du vin » (3).

Il n'y a donc rien d'hérétique, rien de contraire à la pratique orthodoxe catholique, quand l'on vole à ce lumineux mystère, le culte qui lui revient

aussi bien pendant qu'après la messe. C'est ce que suggère Alphonse de Ligouri lorsqu'il écrit que «parmi toutes les dévotions, l'adoration de Jésus dans le Saint Sacrement est la première après les sacrements, la plus chère à Dieu et la plus utile pour nous » (4). C'est dire donc que l'Eucharistie demeure un trésor inestimable: « la célébrer, mais aussi rester en adoration devant elle en dehors de la messe permet de puiser à la source même de la grâce » (25). D'où l'appel du pape aux pasteurs d'encourager par leur témoignage personnel le culte eucharistique. Car il y a un lien entre sacerdoce et Eucharistie. Si celle-ci n'est pas la propriété du prêtre, c'est tout de même celui-ci qui la fait au nom du Christ et de l'Eglise. C'est, écrit le pape au n° 29 du document reprenant *Lumen Gentium*, « Celui qui a reçue le sacerdoce qui célèbre le sacrifice eucharistique en la personne du Christ » (5). En réalité, l'Eucharistie, continue le pape, est « la raison d'être principale et centrale du sacrement du sacerdoce qui est non effectivement au moment de l'institution de l'Eucharistie et avec elle » (31) (6). On voit alors toute l'importance du prêtre qui, à travers ses célébrations quotidiennes, rend Dieu présent à notre monde. De là découle la prière du peuple de Dieu pour que le Seigneur envoie de nombreux ouvriers à sa moisson. Et si par impossible, l'Église universelle devrait souffrir d'une disette sacerdotale, ce serait le pire des malheurs qui puissent frapper l'humanité entière. En effet, sans le prêtre, le Christ vivant dans l'Eucharistie ne peut plus nourrir les hommes et ce serait pour eux la mort d'innommation : « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez pas son sang, vous n'aurez pas en vous la vie. » (Jn 6,53). L'anémie des vocations au sacerdoce dans certaines parties du monde ne saurait laisser le disciple du Christ, où qu'il se trouve, indifférent puisque ce que célèbre le prêtre est fondamentalement un sacrement de communion ecclésiale.

II — EUCHARISTIE COMME SACREMENT DE COMMUNION

Si peu qu'on se souvienne des notions reçues au catéchisme, on a pas peine à penser l'Eucharistie comme sacrement de communion. C'est d'ailleurs le nom usuel par lequel la plupart des fidèles la désignent. L'Eucharistie est communion parce qu'elle nous unit au Christ. En ce sens, elle apparaît comme « le sommet de tous les sacrements car elle porte à sa perfection la communion avec Dieu le Père, grâce à l'identification au Fils unique par l'action du Saint-Esprit » (34). Cette dimension invisible de la communion ecclésiale ne doit pas cacher celle visible qui implique « la communion dans la doctrine des Apôtres, dans les sacrements et dans l'ordre hiérarchique » (35). Si ceux qui reçoivent l'Eucharistie ne forment qu'un seul corps, c'est précisément parce qu'ils n'ont qu'une seule tête : le Christ. Mieux, que n'importe quel sacrement, l'Eucharistie renforce l'incorporation au Christ qui déjà se réalise dans le baptême par le don de

l'Esprit. Elle représente donc « le sacrement par excellence de l'unité du peuple de Dieu » (43). De ce point de vue, l'Eucharistie édifie vraiment l'Église. Comment ne pas alors penser à la douceur situation de déchirement que vit le peuple de Dieu ?

Le Saint-Père, dans cet état, n'a pas manqué de redire son désir ardent de retrouver l'unité et la pleine communion entre les chrétiens. On ne saurait, dans le contexte actuel du monde de notre temps où se réalisent de réels efforts d'unité entre chrétiens, remiser l'écuménisme. Et si l'intercommunion n'est pas un moyen pour faire avancer le dialogue œcuménique, elle sera cependant le signe profond de l'unité des chrétiens après avoir exorcisé les peurs et les ambiguïtés.

Mais pour mieux saisir le lien intime entre l'Église et l'Eucharistie, le pape nous propose de contempler la belle figure de Marie, femme «eucharistique».

III — À L'ÉCOLE DE MARIE, FEMME « EUCHARISTIQUE » POUR REDÉCOUVRIR L'EUCHARISTIE

À première vue, l'Évangile reste silencieux sur la relation profonde qui existe entre Marie et le mystère eucharistique. Et pourtant, dans sa dernière lettre apostolique sur le rosaire, Jean-Paul II a inscrit l'institution de l'Eucharistie parmi les mystères lumineux. Cette démarche se justifie lorsqu'on considère l'attitude intérieure de celle qui a été la mère du sauveur. « Par sa vie toute entière, Marie est une femme «eucharistique» » (53). En effet, avant même l'institution de l'Eucharistie, Marie a exercé sa foi eucharistique «par le fait même qu'elle a offert son sein virginal pour l'Incarnation du verbe de Dieu » (55). Marie devient ainsi le premier «tabernacle» de l'histoire. Et en reliant le Magnificat dans une perspective eucharistique, on peut découvrir cette vérité saisissante que dans « l'Eucharistie, l'Église s'unit pleinement au Christ et à son sacrifice, faisant ainsi l'Esprit de Marie » (58). Ainsi dans la pauvreté des signes sacramentaux, pain et vin, est « semé dans le monde le germe de l'histoire nouvelle dans laquelle les puissants sont «renversés de leurs trônes » et les humbles sont élevés » (58). Ici apparaît, à grand flor de lumière, la tension eschatologique de l'Eucharistie dans le magnificat. Pourquoi ne pas se mettre à l'école de Marie pour mieux vivre ce mystère de foi ?

En somme, par cette lettre encyclique, Ecclesia De Eucharistia, Jean-Paul II fait porter le regard de l'Église sur ce trésor spirituel auquel les catholiques sont profondément attachés. C'est donc d'un hommage appuyé au sacrement de l'Eucharistie qu'il s'agit, un hommage qui doit provoquer un regain d'intérêt, de ferveur et d'adoration des fidèles vis-à-vis du corps du Seigneur. Les chrétiens béninois, eux, peuvent rendre grâce pour cette lettre. Ils viennent en effet de vivre toute une année dédiée à ce sacrement. N'est-ce pas une opportu-

nité donnée par le successeur de Pierre pour poursuivre notre découverte de ce splendide sacrement après l'année du congrès eucharistique ? L'Eucharistie est assurément le lieu par excellence de contemplation et d'adoration du visage du Christ qui se fait présent à tous les croyants et au monde. Laissons donc notre cœur s'ouvrir à cette contemplation du but promis vers lequel notre cœur assouvi aspire en reprenant ces sentiments de l'Aquinat :

Bon pasteur, pain véritable
Jésus ait pitié de nous.
Nourris-nous, protège-nous
Fais-nous voir le bien suprême
Dans la terre des vivants
Toi qui sais et qui peu tout
Toi notre nourriture d'ici-bas
Prends-nous là-haut pour convives
Et pour héritiers à jamais
Dans la famille des saints.

Abbé Denis KOCOU
Grand Séminaire Saint-Gall de Ouidah

NOTES

- (2) *Sacrosanctum Concilium*, 47
- (3) *Paul VI, Profession de Foi*, 25
- (4) Alphonse de Ligouri, *Visite al S.S. Sacramento ed a Maria Sanctissima*, p. 295
- (5) *Lumen Gentium*, n° 10
- (6) *Jean-Paul II, Lettre Apostolique Dominica Cenae*, n° 2

À L'ÉCOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

nouvelle organisation de toute la famille humaine» (n. 6; cf. ORLF n. 51 du 17 décembre 2002), une organisation qui soit en mesure de faire face aux nouvelles exigences d'un univers mondialisé. Cela ne signifie pas créer un « super-État global », mais poursuivre les processus en cours pour accroître la participation démocratique et promouvoir la transparence et la responsabilité politique.

Le Saint-Siège est pleinement conscient des difficultés à imaginer des mécanismes concrets pour une juste réglementation de la mondialisation, notamment en raison de la résistance que cette réglementation rencontrera dans certains milieux. Toutefois, il est fondamental que soit accompli un progrès dans cette direction, et que chaque effort se fonde sur les immuables vertus sociales de la vérité, de la liberté, de la justice, de la solidarité, du principe de subsidiarité et surtout de la charité, qui est la mère et la perfection de toute vertu chrétienne et humaine (...).

Vatican, Salle Clémentine, 02 mai 2003

Jean-Paul II

Audience aux participants à
l'Assemblée plénière de l'Académie
pontificale des Sciences sociales

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

TRAFFICS D'ARMES

Qui sont les grands acteurs des trafics d'armes entre l'Afrique et l'Europe ? Comment réduire leur champ d'action ? Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) publie un nouvel ouvrage qui fait le point et propose quelques recommandations.

Cela paraît logique : la violence armée, qui empoisonne la vie de 60 % des pays africains, sera en partie atténuée lorsque l'on luttera efficacement contre la prolifération des armes dans le monde. Oui, mais voilà, constate le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), institut de recherches basé en Belgique, ce combat ne fait pas partie des priorités de tout le monde. Un certain nombre «d'hommes d'affaires», en particulier, ne sont pas prêts à abandonner le secteur de l'armement qui représente un marché plus que lucratif.

Faut-il rappeler, pour exemple, l'affaire de l'Angolagate, révélée en 2000 ? Ce vaste trafic d'armes, à destination de l'Angola, aurait en effet rapporté quelques millions de francs français à plusieurs personnalités du monde politico-média-financier français : le préfet Jean-Charles Marchiani, proche de Charles Pasqua, l'écuyer Paul-Loup Sylvestre, l'ancien responsable de la culture Africaine à l'Elysée Jean-Christophe Mitterrand, ou les hommes d'affaires Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak...

Pour le GRIP, il apparaît donc nécessaire de tracer les contours et de connaître les acteurs des filières de transfert d'armes pour mieux les contrôler. Son ouvrage *Traffic d'armes vers l'Afrique* dresse ainsi une galerie de portraits de personnalités connues ou moins connues du grand public. L'itinéraire des Belges Jacques Monsieur, Geza Mezösy, Ronald De Smet ou Ronald Rossignol est passé au peigne fin, entre sociétés interchangeables, fausses immatriculations, faillites frauduleuses, pavillons de complaisance... Chacun apparaît comme un roi de la magouille, doué pour brouiller les pistes. La route empruntée par un seul de leurs chargements d'armes apparaît comme un véritable casse-tête : « Au début novembre 1999, un Boeing 707 immatriculé au Liberia et appartenant à la société Air Cargo Plus, gérée par deux Scandinaves basés au Luxembourg, a transporté du matériel militaire de Burgas (Bulgarie) à Harare, d'où il a été transféré à Kinshasa par Hushin 760, afin d'être utilisé par les forces zimbabwéennes en RDC », racontent les chercheurs du GRIP.

IMBROGLIOS MAFIEUX

Victor Bout, originaire du Tadjikistan, fait partie des personnes les plus en vue. Les Nations unies l'ont notamment accusé de servir de lien entre des trafiquants d'armes européens et l'Unité en Angola, le RUF au Sierra Leone et les rebelles de la République démocratique du Congo. Il faut dire que Victor Bout sait profiter des faibles moyens de contrôle de certains pays : sa société Centralfrican Airlines, enregistrée en République centrafricaine mais dont les activités étaient délocalisées dans les Emirats Arabes Unis, a pendant longtemps utilisé une vingtaine d'avions sans l'autorisation, pourtant indispensable, des autorités centrafricaines...

Dans ces nébulosités, les membres des mafias de l'ex-URSS, devenus

ressortissants israéliens, sont de plus en plus nombreux. Shimon Naor est ainsi suspecté par la Roumanie, son pays d'origine, d'avoir frauduleusement alimenté en armes le Burkina Faso et le Togo entre 1996 et 1999. Evidemment, certains pays africains participent activement à ces transferts : l'Afrique du Sud, le Togo, le Burkina Faso, le Liberia font partie de ceux qui ont permis, à différentes échelles, d'organiser les trafics à destination de l'Angola et de la Sierra Leone.

Si ces imbroglios mafieux ont pendant longtemps bénéficié du silence complice de quelques grandes puissances, le climat d'impuissance qui prévalait semble aujourd'hui cependant changer, se rejouant le GRIP. L'Onu a ainsi organisé, en juillet 2001, une conférence «sur le commerce illicite des armes légères», assortie d'un plan d'action. De même, les procès contre des trafiquants se multiplient. Même «insaisissable» Victor Bout est sous le coup d'un mandat d'arrêt international lancé par la justice belge. Mais ce n'est pas assez. Il reste de nombreuses failles dans les systèmes de contrôle. Pour plus d'efficacité, le code de conduite de l'Union européenne sur les transferts d'armements, publié en 1998, doit par exemple être transformé en une législation commune aux pays de l'Union. Tandis que le marquage, l'enregistrement et le tracage des armes doivent faire l'objet de réglementations strictes. C'est ces mesures qui permettront d'éviter que de nouvelles armes ne s'ajoutent aux 500 millions qui circulent déjà dans le monde et tuent chaque année 500 000 personnes.

Funny Pigeaud

NIGER : L'ESCLAVAGE ET L'EXCISION DÉSORMAIS INTERDITS

NOUVEAU CODE PÉNAL SÉVÈRE CONTRE CES PRATIQUES

Le Niger s'est engagé pour la première fois dans son histoire à combattre deux pratiques ancestrales. Ses députés ont voté mercredi 7 mai 2003 un nouveau code pénal qui interdit l'esclavage et l'excision de tous temps pratiquées au Niger, comme des délits et des crimes. Ils seront désormais sanctionnés par des peines d'emprisonnement de deux à trente ans, doublées d'une amende d'un million de Francs CFA.

Le nouveau code a été introduit pour tenir compte de l'évolution des «mœurs et de l'environnement international» en matière de défense des droits de l'homme, a rapporté le correspondant de la BBC. La nouvelle loi considère l'esclavage et de l'excision de tous temps pratiquées au Niger, comme des délits et des crimes. Ils seront désormais sanctionnés par des peines d'emprisonnement de deux à trente ans, doublées d'une amende d'un million de Francs CFA.

Selon Ousseïla Gallaf, président de

-Timindrya, une association locale anti-esclavagiste, le Niger compte entre 900,000 et 1,5 million d'esclaves. Les mutilations sexuelles sont davantage pratiquées au sud du pays. Plus de 3,000 cas ont été officiellement recensés à travers le territoire national. (apic/bc/bb)

LA GANGRÈNE LIBÉRIENNE DÉSTABILISE DE NOUVEAU L'AFRIQUE DE L'OUEST

Eclipsée par la guerre en Irak, l'intensification des combats au Liberia, à l'origine de la déstabilisation de la région depuis la fin des années 1980, couplée au regain des violences dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, crée une situation de crise politique et humanitaire qui commence à préoccuper la communauté internationale.

Le ministre français de la Défense Michèle Alliot-Marie a affirmé le 9 avril dernier que la situation à l'ouest de la Côte d'Ivoire (voisin du Liberia) était d'autant plus préoccupante «que les Forces armées ivoiriennes (FACI) aussi bien que les rebelles (ivoiriens) utilisent des Libériens dont l'attitude est complètement incontrôlée et incontrôlable», ajoutant «c'est là où il y a un véritable risque».

Elle a estimé qu'il y avait un véritable danger pour la réconciliation ivoirienne parrainée avec des hauts et des bas par la France depuis les accords de Marcoussis de janvier 2003.

De son côté, le représentant du secrétaire général de l'ONU pour le Liberia Abou Moussa, a estimé que ce pays se trouvait à la croisée des chemins, réclamant une action concertée de la part de la communauté internationale pour éviter une catastrophe humanitaire qui affecterait non seulement les populations libériennes, mais aussi les réfugiés présents sur le territoire ainsi que les voisins de Monrovia.

LA CONTREBANDE DU BOIS ET DES «DIAMANTS SALES»

L'ONU a réclamé une aide humanitaire de 42,6 millions de dollars soit 298,2 milliards de F CFA pour le Liberia mais jusqu'à présent les donateurs n'ont donné que deux pour cent de cette somme.

«Il s'agit d'une véritable gangrène qui risque de s'étendre à nouveau à toute cette partie de l'Afrique de l'Ouest», estime le responsable d'une organisation humanitaire de retour de cette région. Il rappelle que la guerre civile au Liberia entre 1989 et 1996 avait favorisé non seulement les trafics d'armes dans la région mais aussi le sanglant conflit civil au Sierra Leone à partir de 1991 aux côtés des rebelles du RUF.

Pour lui, les Ivoiriens utilisent des Libériens et des Sierra Leonais, «dant du côté de la rébellion que du côté gouvernemental», alors que les dirigeants du Liberia «manipulent des gens» tant du côté de la Côte d'Ivoire que de la Guinée, dont le président Lansana Conté, très malade, est considéré comme «mourant» et se prépare donc à sa succession.

L'organisation britannique Global Witness qui, la première, a dénoncé la contrebande du bois et des «diamants sales» qui financent les guerres africaines, a affirmé dans un nouveau rapport publié fin mars que le gouvernement du Liberia tend à

déstabiliser violentement l'Afrique occidentale par le biais de son soutien aux mercenaires de Côte d'Ivoire et de Sierra Leone et du fait de ses importations d'armes, en violation des sanctions imposées par l'ONU contre le régime de Charles Taylor.

Ce rapport intitulé *Les suspects habituels (Usual suspects) : les armes et les mercenaires du Liberia en Côte d'Ivoire et au Sierra Leone montrent comment le gouvernement libérien soutient les factions rebelles de l'ouest de la Côte d'Ivoire (MPIGO et MLP), Charles Taylor menant le jeu à partir de Monrovia, et comment il a l'intention d'utiliser des mercenaires pour déstabiliser à nouveau la Sierra Leone.*

DES ARMES EN PROVENANCE D'EUROPE DE L'EST

Il fait état des individus, des entreprises et des groupes armés qui soutiennent ces activités dans la région et de détails sur les importations illégales d'armes qui dépendent, selon Global Witness, de l'industrie d'exploitation forestière.

Ces armes, en provenance d'Europe de l'Est, transitent généralement par le Nigéria et la Libye, le Burkina Faso étant impliqué dans les transactions bancaires notamment, précise l'organisation britannique. Monrovia a bien sûr démenti les affirmations de Global Witness, parlant de «campagne Mensongères» et accusant l'organisation non-gouvernementale de faire partie d'une conspiration internationale du mal qui cherche à étouffer des pays pauvres comme le Liberia. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit revoir prochainement les sanctions contre Monrovia.

Le gouvernement de Charles Taylor est aussi dans le collimateur des Britanniques et des Américains, qui ont soutenu le retour de la paix en Sierra Leone. Il est confronté depuis 1999 à la rébellion armée du LURD (Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) opérant surtout dans le nord du pays jusqu'à la frontière guinéenne et à un nouveau mouvement rebelle apparu récemment dans l'est, près de la frontière ivoirienne, le Model (Mouvement pour la démocratie au Liberia). Encore peu connu, ce mouvement serait composé de membres de l'ethnie krahin à laquelle appartenait l'ancien président Samuel Doe, assassiné en 1990 et combattu par Charles Taylor.

Selon certaines sources, des combattants krahin opéreraient aux côtés des troupes gouvernementales ivoiriennes contre les rebelles de l'est ivoirien. La Cédéo (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) soutient une conférence de paix sur le Liberia proposée à Bamako au Mali et a décidé d'augmenter de 1,200 à 3,200 hommes les effectifs de la force de paix ouest-africaine en Côte d'Ivoire qui doit remplacer à terme les militaires français.

Marie Joannidis (MTI)

CULTURE - DÉVELOPPEMENT

STABILITÉ POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT : APPORT DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

(suite de la page 8)

fesseurs et spécialistes assez au fait de l'actualité socio-politique.

— Le droit d'ingérence politique et économique pour des raisons humaines

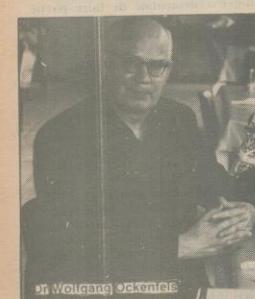


Mme Conny Mayer

nitaires; thème présenté par l'honorable député, Madame Conny Mayer;

— Les crises et les remous politiques et le développement social en Afrique; quelques considérations historiques; thème développé par le professeur Père Alphonse Quenoum;

— Religion et violence; thème présenté par le professeur Dr Wolfgang Ockenfels;



— Promouvoir le développement social et le dialogue interreligieux dans un contexte où le chrétien est minoritaire; thème présenté par Mgr. Paul Ouedraogo, évêque du diocèse Fada N'Gourma du Burkina Faso;

— Il n'y a pas de paix sans justice, et il n'y a pas de justice sans pardon; comprendre le kerygme de l'Église; thème présenté par le professeur Julien Efoé Penoukou;

— Homme "image de Dieu" et Homme "produit de lui-même"; l'Africain en conflit avec la flore de concepts religieux et athées; thème



présenté par Mgr. Fidèle Agbachi, archevêque de Parakou;

— Économie : espaces d'humanité ou d'inhumanité; thème présenté par M. Guy Pognon, banquier;

Dans leur ensemble, les communications ont suscité de riches débats et échanges fructueux poursuivis en carrefour. Les travaux ont tourné autour des thèmes ci-après:

— La famille, base essentielle de la société politique;

— L'entraide humanitaire sud-sud; entre les Africains eux-mêmes;

— Du modèle de société proposé par l'Église: justice et solidarité;

— Dialogue interreligieux et multiethnique.

Le poète béninois, Alphonse Séドolo Gbaguidi qui a pris part à ce colloque a déclaré un poème intitulé: "Bêtise humaine".

C'était à la cérémonie de clôture du colloque.

Pour le poète, "nous avons tous ensemble pour devoir, mission et prérogatives d'exécrer et de combattre la bêtise humaine..."



Père Julien Efoé Penoukou

En définitive c'est de cela qu'il a été question tout au long des travaux de ce colloque qui a eu le mérite de proposer des approches de solution en vue d'éviter un tant soit peu la «bêtise humaine» en s'appuyant sur la doctrine sociale de l'Église catholique.

Les travaux ont été clôturés par les mots de Son Éminence cardinal Bernardin Gantin, les paroles de l'ancien (empêché) mais présentes de l'archevêque de Cotonou, Mgr. Nestor Assogba.

Après avoir fait la genèse du conseil pontifical "Justice et Paix" dont il a été lui-même, des années durant, le président à Rome, le cardinal Gantin a fait observer que "le rôle des hommes et des femmes, dans la cité pour le service de la justice et de la paix est l'un des points-clés sur lesquels le concile



M. Guy Pognon

Vatican II avait attiré fortement l'attention de toute l'Église".

Et Son Éminence de se demander: "que peut faire Rome sans les Églises particulières où conte en profondeur le sang reçu de l'Église-Mère? De la même façon, que peuvent faire la hiérarchie épiscopale, le sacerdoce des prêtres ou le don sacré de la vie religieuse dans les diocèses sans nos frères et sœurs, fidèles laïcs, promus depuis leur baptême comme des coopérateurs actifs et irremplaçables de l'Évangélisation c'est-à-dire de l'implantation et de la diffusion de l'Évangile dans le monde"?

Et le cardinal poursuit: "notre Évangile est essentiellement celui de la paix, la paix par la justice, la paix pour les hommes et les peuples. Je ne peux donc que souhaiter que dans la fidélité aux trésors reçus dans ce colloque international, se prolongent et vivent encore plus enracinées les indispensables valeurs magistralement proposées ici. Nous devons "repartir du Christ" en

artisans convaincus et qualifiés de la justice et de la paix. Il nous incombe de renouveler "l'aggiornamento" tant souhaité par le Bienheureux pape Jean XXIII.

Au Bénin, quelque chose de très élevé et de bien significatif nous y exhorte: c'est la devise nationale ainsi exprimée: fraternité, justice, travail. Ainsi la justice est inséparable de la paix au cœur de notre idéal. N'est-ce pas là une façon africaine et ponctuelle de voir les choses à la manière de l'Évangile?

C'est en mémoire du Bienheureux Jean XXIII que notre pape actuel, Jean-Paul II, lui aussi très attaché à l'Esprit du Concile, a tenu à rappeler dès le début de cette année à tous les ambassadeurs près le Saint-Siège, le message encore très vivant de l'Encyclique "Pacem in terris" 40 ans après sa publication.

"L'Afrique comme tous les autres continents, a beaucoup à apprendre de l'enseignement conciliaire comme guide et stimulant où elle peut puiser aujourd'hui plus que jamais, exhortation, courage et lumière.

À la foule réunie autour de lui, le Christ a proclamé: "Bienheureux les affamés et assoufflés de justice, car ils seront rassasiés"

Et saint Pierre a écrit aux premières communautés chrétiennes:

"Ce que nous attendons selon la promesse du Seigneur, c'est un ciel nouveau et une terre nouvelle où résidera la justice."

Dans l'attente de ce jour, faites donc tout pour que le Christ vous trouve nets et irréprochables, dans la paix (2 P 3, 13-14)".

C'est en somme cette grâce d'être des artisans de paix et de justice que les participants ont sollicitée de la part du Seigneur au cours de la messe de clôture présidée par Mgr. Renato Raffaele Martino en l'Église du Bon-Pasteur de Cotonou, le jeudi 15 mai 2003 à 19 heures.

Guy Dosso-Yovo

**ET VOTRE
RÉABONNEMENT !
Y AVEZ-VOUS
PENSÉ ?**

MERCI DE LE FAIRE !